

GRÂCE À LA RÉGION GRAND EST ...

“ ... j'ai pu décrocher
un stage dans une entreprise
et acquérir de nouvelles
compétences ! ”



© Région Grand Est - Septembre 2023 - Photo : PressMaster - Adobe Stock

La Région vous aide à booster vos expériences
professionnelles et finance le **Parcours d'Acquisition
de Compétences en Entreprise (PACE)**



www.grandest.fr



Le Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise (PACE) est un stage en immersion, qui permet de découvrir un métier, d'apprendre des gestes professionnels et d'acquérir des compétences techniques.



Pour qui ?

- Les jeunes de 18 à 29 ans, en insertion professionnelle ou en décrochage scolaire
- Les demandeurs d'emploi majeurs, actifs dans leur recherche d'emploi
- Les bénéficiaires du RSA

La durée du stage est de 4 à 6 mois. Vous serez accompagné par un organisme de formation proche de chez vous pendant toute la durée du parcours.



Quel accompagnement ?

Un référent PACE vous accompagne tout au long du parcours :

- **avant votre entrée en entreprise** : pour construire votre parcours de formation, en fonction de vos compétences et du poste qui vous sera proposé.
- **pendant toute la durée de votre stage** : rendez-vous hebdomadaire.
- **à la fin de votre contrat PACE** : pour vous aider à constituer votre portefeuille des compétences acquises et vous proposer des alternatives si vous n'êtes pas embauché par l'entreprise.



Où faire votre stage PACE ?

- Dans une entreprise située en Grand Est, quel que soit le secteur d'activité (une priorité est néanmoins accordée aux secteurs de l'industrie, du BTP, de l'agriculture, de l'aide à la personne et de la santé).
- Dans une association ou une structure publique proposant des postes d'aide-soignant, d'aide à domicile, d'assistant social, de moniteur-éducateur, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture.



Quelle rémunération ?

Une rémunération mensuelle, financée par la Région Grand Est, vous est attribuée.

Vous pouvez également bénéficier des aides régionales au transport et à l'hébergement.

grandest.fr



Comment s'inscrire ?

- 1 Rendez-vous sur grandest.fr
Choisissez votre département sur la carte !
- 2 Complétez le formulaire d'inscription
- 3 Un référent PACE vous contacte



Bon à savoir

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez vous faire accompagner par un conseiller **CAP Emploi**

La Région
Grand Est

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
+33 (0)3 26 70 31 31

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
+33 (0)3 87 33 60 00



www.grandest.fr